

## Canada : une religieuse va célébrer un mariage ?

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 26 juillet 2017



*Radio Canada* a publié le 20 juillet dernier, un [article au titre sensationnel](#) : « Une première femme célèbre un mariage religieux en Abitibi-Témiscamingue ». Sensationnel en effet, mais faux ! Voici quelques extraits de cet article.

« Une sœur du Témiscamingue va célébrer un mariage, une première en Abitibi-Témiscamingue pour l'Église catholique. Sœur Pierrette Thiffault, de Moffet, va agir à titre de célébrante pour un mariage cette fin de semaine. Pierrette Thiffault s'est engagée auprès des sœurs catholiques de la Providence il y a 55 ans, mais jamais elle n'aurait pensé un jour célébrer un mariage ». La religieuse précise pourtant bien à *Radio Canada* qu'elle ne peut pas marier. « Je ne suis pas ordonnée et ce n'est pas dans ma fonction », rien n'y fait, *Radio Canada* persévère : « Pourtant, elle a reçu le 23 mai dernier une lettre qui confirme qu'elle peut présider un mariage. C'est la Congrégation du Culte divin et de la Discipline des sacrements de Rome qui lui en donne l'autorisation ».

Rappelons quelques principes. Le sacrement du mariage est échangé entre les époux (can. 1055), « c'est le consentement des parties légitimement manifesté entre personnes juridiquement capables qui fait le mariage » (can. 1057). Si une liturgie eucharistique du mariage est recommandée par les saints canons, elle n'est pas d'obligation pour que le sacrement soit valide. À défaut de l'évêque, du curé, d'un prêtre ou un diacre, la réception de l'échange du sacrement peut se faire « par un assistant au mariage », c'est-à-dire et seulement par « la personne qui, étant présente, demande la manifestation du consentement des contractants et la reçoit au nom de l'Église » (can. 1108, § 2). En l'absence de membres du clergé régulièrement ordonnés, la religieuse a reçu ce mandat de l'évêque, qui a été confirmé par la Congrégation du culte divin. La religieuse ne "célébrera" pas le mariage contrairement à ce que prétend – à quatre reprises ! – *Radio Canada*...

ACCUEIL | SOCIÉTÉ

## Une première femme célèbre un mariage religieux en Abitibi-Témiscamingue

PUBLIÉ LE JEUDI 20 JUILLET 2017



Soeur Pierrette Thiffault Photo : Radio-Canada/Tanya Neveu

**Une soeur du Témiscamingue va célébrer un mariage, une première en Abitibi-Témiscamingue pour l'Église catholique. Soeur Pierrette Thiffault, de Moffet, va agir à titre de célébrante pour un mariage cette fin de semaine.**

